

AVIS

Le Maire de Saint-Romain-de-Colbosc,

Informe que conformément aux articles L. 2223-17, L.2223-18 et R. 2223-12à R. 2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux reprises de concessions en état d'abandon, il sera procédé, dans le cimetière de Saint-Romain-de-Colbosc

le Jeudi 11 Juillet 2024 à 10h30

à la constatation de l'état d'abandon de le concession perpétuelle n°92 située dans ledit cimetière à l'emplacement 01A31 délivrée le 13 août 1923 à Mme Veuve LECAT née MAUNOURY Eugénie demeurant en son vivant à Saint-Romain-de-Colbosc afin d'y fonder la sépulture de M. LECAT Elisée et ellemême.

En conséquence, il invite les héritiers, descendants, successeurs du concessionnaire, des défunts ou de la personne chargée de son entretien dont les noms, prénoms et adresse de leur résidence n'ont pu être déterminés à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

